Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01M_URB-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAINT-GOIN
64400

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le dix huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT-GOIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme BALLIHAUT Evelyne, Maire, à la suite de la convocation du 2 novembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : MM. BALLIHAUT Evelyne, ABADIE Jean-Paul, BARBASTE Jean-Claude, CANDALOT Isabelle, HARISPE Françoise, LACAZETTE Alain, MARIMBORDES Franck, MOUSSET Jacques, RONCALEZ Daniel.

Excusés ou absents : CLAVERIE ROSPIDE Sophie, VERSAILLES Yvan.

Secrétaire de séance : CANDALOT Isabelle

Délibération n° 2016-39 : Révision du taux de la taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2015, le conseil municipal a renouvelé le vote instituant la taxe d'aménagement sur la commune pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016.
Elle ajoute que le taux et les exonérations accordées peuvent être révisés annuellement, par délibération avant le 30 novembre.

Elle propose :

- De réviser le taux de la taxe d'aménagement et de le **faire évoluer de 1% à 2%,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ***DECIDE*** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % à compter du 1er janvier 2017,
- ***PRECISE*** que la délibération sera envoyée aux services de la DDTM pour une mise en application dès le 1er janvier 2017.

VOTE : 9
Contre = 0
Abstention = 0
Pour = 9

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Le Maire,
BALLIHAUT Evelyne

MAIRIE de SAINT-GOIN
Pyrénées-Atlantiques

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 21/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/11/2016